

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 6 avril 2017
Rapporteur :
Madame Marie-Christine
COUSTANS

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017
(accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarif du plateau repas SYMORESCO pour les agents de la ville de Quimper

—————

Le présent rapport vise à la tarification du plateau repas pour les agents de la ville.

Le conseil syndical (SYMORESCO) en date du 14 décembre 2016 a fixé le tarif du plateau repas à 6,12 € pour 2017.

La collectivité subventionnera le plateau repas à hauteur de 2,92 €.

Le coût du plateau repas passera donc à 3,20 € TTC pour les agents, en 2017, au lieu de 3,26 € TTC en 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'appliquer ce nouveau tarif (3,20 € TTC) à compter du 1^{er} mai 2017.